



Divorce cédé patrimoine

Par **Sheryl**, le **31/05/2018** à **18:57**

Bonjour,

Je souhaite divorcer et partir rapidement, marier depuis 10 ans sans contrat avec enfants, et t-il possible de cédé ma part immobilière et faire les papiers du divorce plus tard ?

Merci d'avance
cordialement

Par **youris**, le **31/05/2018** à **19:40**

bonjour,

c'est une mauvaise idée de partir et de remettre le divorce à plus tard dans cette situation, les droit et obligations des époux demeurent ainsi que la communauté.

c'est la communauté qui est propriétaire du bien et non vous, vous ne pouvez donc pas disposer de votre part qui nécessite un acte notarié donc des frais.

faites les choses dans l'ordre, divorcez et liquidez votre communauté.

salutations